

Vous vous apprêtez à renseigner le questionnaire d'autodiagnostic de votre magasin vous permettant d'identifier les produits pour lesquels vous devez mettre en place un service de reprise gratuit pour vos clients et, le cas échéant, un affichage visible à l'entrée du magasin et en rayon.

Important : dans le cas où plusieurs magasins sont regroupés sous un même numéro de SIRET, les surfaces et chiffres d'affaires à considérer sont les surfaces et chiffres d'affaires cumulés des différents magasins rattachés à ce même numéro de SIRET.

L'implantation de votre magasin étant susceptible de modification, notamment durant vos opérations saisonnières, vous pourrez être amenés à renouveler le diagnostic pour valider la potentielle évolution de vos obligations de reprise (ex. augmentation de la surface consacrée à la vente de jouets à la période de Noël qui pourrait déclencher une obligation de reprise temporaire).

Sélectionnez les catégories de produits vendues dans votre magasin, répondez aux questions, puis générez un PDF récapitulatif.

Rappel : Aucune donnée n'est enregistrée sur ce site. Tout rafraîchissement de la page entraînera la perte des données.

Filières REP à évaluer

Cliquez ici si vous vendez des



EEE — Équipements électriques et électroniques

Exemples : Gros Equipements Electriques (GEM) : lave-linge, réfrigérateur, lave-vaisselle,...

Petits Equipements Electriques (PEM) : sèche-cheveux, cafetière électrique, téléphones mobiles,...

Les jouets ne pouvant pas être utilisés sans alimentation électrique sont considérés comme des EEE (ex. consoles de jeu, robots interactifs, ...)

Les panneaux photovoltaïques

Liste non exhaustive

Cliquez ici si vous vendez des



Piles et batteries

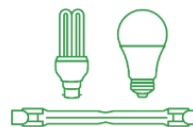
Exemples : Piles et batteries portables type piles bâton, piles bouton, ...

Batteries de Moyen de Transport Léger (MTL) < 25 kg type batterie de vélo ou de trottinette,

Batterie de démarrage, d'allumage ou d'éclairage (= batterie SLI)

Liste non exhaustive

Cliquez ici si vous vendez des

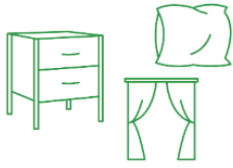


Ampoules et tubes

Exemples : Ampoules LED, tubes halogènes, ...

Liste non exhaustive

Cliquez ici si vous vendez des



EA – Éléments d'ameublement

Biens mobiliers destinés à l'aménagement et intérieur ou extérieur ou à la décoration, y compris assises rembourrées, couchage et décoration textile.

Exemples : tables, étagères, chaises, fauteuils, sommiers, rideaux, voilages, nappes, tapis, coussins, matelas, salons de jardin ...

Liste non exhaustive.

Cliquez ici si vous vendez des



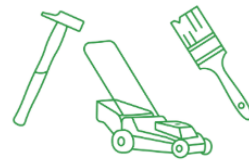
ASL – Articles de sport et de loisirs

Produits destinés à la pratique sportive, aux loisirs ou aux activités de plein air (hors EEE).

Exemples : ballons, raquettes, rollers, bancs, poids, tentes, sacs de couchage, balançoires...

Liste non exhaustive.

Cliquez ici si vous vendez des



ABJ – Articles de bricolage et de jardin

Produits non électriques destinés à réparer, entretenir, décorer ou aménager un logement, un jardin ou un espace extérieur.

Exemples : outils manuels (marteaux, tournevis, pelles, râtaux), équipements d'atelier (caisses à outils), produits de décoration/entretien (rouleaux, pinceaux), équipements thermiques (tondeuse)...

Liste non exhaustive.

Cliquez ici si vous vendez des



Jouets

Produit conçu pour les enfants destiné à être utilisé pour jouer, sans fonction autonome électrique principale (ex. peluche parlante avec pile bouton, qui reste une peluche sans pile).

Exemples : poupées, figurines, ballons, jouets en bois, peluche parlante, puzzles, maquettes, jeux de société...

Liste non exhaustive.

Cliquez ici si vous vendez des



Petits appareils extincteurs

Petit appareil à mission extinctive jusqu'à 2 L ou 2 kg.

Exemples : extincteur boule, allongé...

Cliquez ici si vous vendez des



DDS – Produits dangereux

Exemples : Produits de bricolage et décoration type peintures, solvants, anti-rouille, joints silicone, ...

Produits de jardinage type anti-fourmi, désherbants, insecticides, ...

Produits d'entretien spécifiques de la maison type déboucheurs de canalisation, ammoniac, répulsif, lessive de soude, ...

Produits d'entretien des véhicules type filtres à huile, filtres à carburant, liquide de refroidissement, ...

Produits de chauffage, cheminée et barbecue type alcool à brûler, pétrole lampant, ...

Produits d'entretien pour piscines, ...

Liste non exhaustive

Cliquez ici si vous vendez des



Cartouches de gaz à usage unique

Cartouches de gaz utilisées avec des appareils de camping.

Exemples : cartouches butane à valve perçable, réchauds portatifs...

Liste non exhaustive.

Cliquez ici si vous vendez des



Pneumatiques

Pneumatiques pour voitures particulières, camionnettes et véhicules à moteur à 2 ou 3 roues (pneus de vélos et d'ensilage exclus).

Suivant

Pour les reprises obligatoires, vous devez mettre en place une zone de collecte clairement identifiée, propre et sécurisée et facilement accessible pour vos clients, ainsi qu'un affichage visible, à l'entrée du magasin et en rayon, avant que la vente ne soit conclue.

Le défaut de reprise ou le non-respect de l'obligation d'information relative à la reprise sont sanctionnés par une amende pénale prévue pour les contraventions de 5ème classe dont le montant peut aller jusqu'à 1 500 €.

Aucune donnée n'est enregistrée. En rafraîchissant la page, vos réponses seront perdues.

Filières REP à évaluer

Questionnaires

EEE — Équipements électriques et électroniques

Gros équipements électriques, Petits équipements électriques, Jouets inutilisables sans alimentation électriques, panneaux photovoltaïques

Magasin — La surface de vente consacrée aux EEE — Équipements électriques et électroniques est-elle > à 400 m² ?

Non Oui

Piles et batteries

Pas de question complémentaire.

Ampoules et tubes

Pas de question complémentaire.

EA – Éléments d'ameublement

Biens mobiliers destinés à l'aménagement et intérieur ou extérieur ou à la décoration, y compris assises rembourrées, couchage et décoration textile

Point A — La surface de vente consacrée aux EA – Éléments d'ameublement (= surface totale de tous les EA – Éléments d'ameublement présents dans le magasin) est-elle > à 200 m² ?

Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

Non Oui

ASL – Articles de sport et de loisirs

Produits destinés à la pratique sportive, aux loisirs ou aux activités de plein air (hors EEE)

Point A — La surface de vente consacrée aux ASL – Articles de sport et de loisirs (= surface totale de tous les ASL – Articles de sport et de loisirs présents dans le magasin) est-elle > à 200 m² ?

Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

Non Oui

ABJ – Articles de bricolage et de jardin

Produits non électriques destinés à réparer, entretenir, décorer ou aménager un logement, un jardin ou un espace extérieur

Point A — La surface de vente consacrée aux ABJ – Articles de bricolage et de jardin (= surface totale de tous les ABJ – Articles de bricolage et de jardin présents dans le magasin) est-elle > à 200 m² ?

Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

Non Oui

Jouets

Produits non électriques destinés à être utilisé pour jouer, poupées, figurines, ballons, jouets en bois, peluche parlante, puzzles, maquettes, jeux de société

Point A — La surface de vente consacrée aux JOUETS (= surface totale de tous les JOUETS présents dans le magasin) est-elle > à 200 m² ?

- Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

- Non Oui

Petits appareils extincteurs

Pas de question complémentaire.

DDS – Produits dangereux

Produits de bricolage et décoration, Produits de jardinage, Produits d'entretien spécifiques de la maison, Produits d'entretien des véhicules, Produits de chauffage, Produits d'entretien pour piscines

Point A — La surface de vente consacrée aux DDS – Produits dangereux (= surface totale de tous les DDS – Produits dangereux présents dans le magasin) est-elle > à 200 m² ?

- Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

- Non Oui

Si OUI : Le chiffre d'affaires annuel cumulé par les ventes avec (site marchand + place de marché) et sans livraison des DDS – Produits dangereux est-il > à 100 000 € ht / an ?

- Non Oui

Cartouches de gaz à usage unique

Cartouches de gaz utilisées avec des appareils de camping

Point A — La surface cumulée des étagères de présentation est-elle > à 1 m² ?

- Non Oui

Point B — Proposez-vous des ventes avec livraison ?

- Non Oui

Pneumatiques

Pneumatiques destinés aux voitures particulières, camionnettes et véhicules à moteur à 2 ou 3 roues

La surface totale (VENTE + ESPACE RÉSERVÉ) des pneumatiques concernés est-elle \geq 250 m² ?

- Non Oui